

**Bruxelles, le 22 mai 2025
(OR. en)**

**9127/1/25
REV 1**

**AGRI 202
AGRIFIN 51
AGRISTR 21
AGRIORG 59
ENV 369
POLCOM 95**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Communication relative à une vision pour l'agriculture et l'alimentation - <i>Débat d'orientation</i>

Dans la perspective des discussions qui se dérouleront lors du Conseil "Agriculture et pêche" du 26 mai 2025, l'annexe de la présente note contient le résumé des travaux de la présidence et les recommandations formulées par les délégations.

Discussions du Conseil sur la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée "Une vision pour l'agriculture et l'alimentation: œuvrer ensemble pour un secteur agricole et alimentaire européen attractif pour les générations futures"

– Résumé des travaux de la présidence et des recommandations formulées par des délégations

– Introduction

Le 19 février 2025, la Commission européenne a présenté sa communication intitulée "Une vision pour l'agriculture et l'alimentation" (doc. 6385/25), un ensemble de réflexions sur l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation dans l'Union européenne (UE).

La présidence polonaise a tenu une série de discussions ouvertes et libres sur cette vision, dans le but de donner aux États membres la possibilité de présenter leur appréciation, leurs avis et leurs propositions sur les objectifs et solutions y figurant. De l'avis de la présidence, une telle discussion constitue un élément essentiel du dialogue sur l'avenir de l'agriculture et de la politique agricole européennes.

La vision de la Commission a été examinée par le Conseil "Agriculture et pêche" lors de ses sessions du 24 février 2025 et du 24 mars 2025, au cours desquelles les ministres ont chargé le Comité spécial Agriculture (CSA) d'en discuter en détail. Cette vision a ensuite été examinée lors de quatre réunions du CSA, qui se sont tenues le 31 mars, les 7 et 28 avril et le 5 mai 2025.

La présidence a orienté les discussions au moyen de questions sur les quatre objectifs prioritaires de la vision et sur l'objectif horizontal (ces questions figurent à l'annexe 1).

Compte tenu du cours de ces discussions, la présidence présente le résumé qui suit concernant le débat sur la vision, et les recommandations concernant le test rural, et demande à la Commission d'en tenir compte dans ses travaux sur les futures propositions législatives relatives à la politique agricole commune au-delà de 2027.

– Observations générales

La communication de la Commission a été saluée en ce qu'elle place la sécurité alimentaire au cœur de la vision

La plupart des États membres ont réagi favorablement à la communication de la Commission relative à une vision pour l'agriculture et l'alimentation, en approuvant bon nombre de ses objectifs et projets. Les délégations se sont félicitées du fait que la sécurité alimentaire et la production agricole aient été placées au centre de la vision. Elles ont souligné que le document contenait des solutions qui constituent une bonne base pour garantir la sécurité alimentaire en Europe, la compétitivité et la résilience de l'agriculture européenne.

Le dialogue avec les agriculteurs est essentiel pour discuter de l'avenir de la PAC et de l'agriculture

L'accent mis par la vision sur la nécessité d'un dialogue avec les agriculteurs dans le cadre de la réflexion sur des solutions futures a été jugé positif. Certaines délégations ont noté que le document reflétait les préoccupations des agriculteurs et répondait aussi aux observations formulées par les parties prenantes, ainsi que par le Conseil dans ses conclusions sur une politique agricole commune après-2027 tournée vers les agriculteurs (doc. 16694/24).

Maintenir la structure actuelle de la PAC et veiller à ce qu'elle soit correctement financée

La plupart des délégations ont relevé que la vision n'abordait pas la question du financement de la PAC. Dans le même temps, elles ont souligné qu'un budget adéquat et distinct pour cette politique revêt une très grande importance en vue d'atteindre les objectifs de la vision et en matière agricole. Il a été souligné que le financement de la PAC devait continuer à reposer sur deux piliers et de nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de renforcer le financement du deuxième pilier de la PAC. Par ailleurs, certaines délégations ont indiqué que la discussion sur la vision ne devrait pas préjuger des débats sur le cadre financier pluriannuel (CFP), qui se tiendront au niveau approprié.

Nécessité de simplifier la PAC

De manière générale, les délégations ont souligné qu'il importait de simplifier la PAC dans divers domaines liés aux objectifs de la vision. Une simplification a été demandée dans le cas des paiements directs, tant en termes d'exigences que de contrôles, ainsi qu'en ce qui concerne les modalités de soutien aux jeunes agriculteurs.

Une PAC sur mesure

Les délégations ont indiqué que l'application de solutions uniformes dans toutes les régions et tous les pays n'est pas appropriée, soulignant l'importance des spécificités régionales et d'une approche territoriale. Dans le même temps, l'accent a été mis sur la nécessité d'une application intégrée des différents instruments de la PAC.

– Premier objectif de la vision

La diversification devrait consolider les revenus agricoles

La plupart des délégations sont convenues de la nécessité de diversifier les sources de revenus des agriculteurs, grâce au développement de la bioéconomie, de la production d'énergie renouvelable ou du stockage de carbone dans les sols. Toutefois, il a été souligné que ces activités devaient générer des revenus complémentaires aux revenus agricoles et ne pas limiter la disponibilité des terres pour la production alimentaire. De nombreuses délégations ont fait savoir qu'il importait de connaître les détails de solutions telles que les crédits "nature" et les possibilités d'application de ces solutions aux petites et moyennes exploitations.

Des paiements directs maintenus et mieux ciblés

Les délégations ont souligné l'importance de la fonction stabilisatrice des paiements directs pour les revenus des agriculteurs. Elles ont insisté sur le fait que les paiements directs devaient être mieux ciblés en soutenant les jeunes et les nouveaux agriculteurs, afin de prendre davantage en compte les besoins des petites et moyennes exploitations. Dans le même temps, la nécessité de continuer à soutenir les zones soumises à des contraintes naturelles a été soulignée. Il a en outre été rappelé que le système de paiement devait être mieux adapté aux conditions prévalant dans les États membres et qu'il convenait de respecter le principe de subsidiarité dans l'application des différents éléments du système.

Certaines délégations ont attiré l'attention sur la nécessité de réaliser la convergence externe des paiements directs, pour des raisons d'équité et d'équilibre dans l'UE, mais d'autres ont souligné qu'il fallait tenir compte de la différenciation des coûts de production et des revenus agricoles.

Renouvellement générationnel: une amélioration nécessaire

La plupart des délégations ont soutenu le renouvellement générationnel dans l'agriculture et insisté sur la nécessité de mettre fin au dépeuplement dans les zones rurales, y compris en termes de sécurité des zones frontalières. Dans ce contexte, les délégations ont rappelé qu'il importait de garantir l'attractivité et la compétitivité de l'agriculture ainsi que la vitalité des zones rurales. Les mesures visant à améliorer l'accès au capital et à la terre ont été jugées essentielles au renouvellement générationnel dans l'agriculture.

Maintenir une forte composante investissement dans la PAC

De nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de maintenir une forte composante investissement dans la PAC. À cet égard, l'importance d'un deuxième pilier de la PAC doté d'un financement approprié a été soulignée. Les délégations ont souligné que des dispositions supplémentaires, par exemple celles liées au soutien fourni par la Banque européenne d'investissement (BEI), ne remplaceraient pas le financement de la PAC. La transformation écologique et numérique, la réduction de l'impact de l'agriculture sur le climat et l'environnement, le renforcement de sa résilience, l'introduction de nouvelles technologies et d'innovations ainsi que le partage des connaissances ont été considérés comme des domaines nécessitant un soutien à l'investissement, quelle que soit la source de financement.

Garantir des prix équitables pour les produits agricoles

Au cours de la discussion, les délégations ont souligné la nécessité d'élaborer des solutions qui garantissent des conditions commerciales équitables dans la chaîne d'approvisionnement, notamment en limitant la vente de produits agricoles à des prix inférieurs au coût de production.

– Deuxième objectif de la vision

Renforcer la compétitivité et la durabilité de l'agriculture

Les délégations sont convenues que la compétitivité de l'agriculture et sa durabilité devaient être renforcées. Dans le même temps, elles ont rappelé qu'il est essentiel que l'agriculture atteigne ses objectifs économiques et que les trois dimensions de la durabilité sont importantes. Elles ont mis en avant la nécessité de trouver un équilibre entre la compétitivité du secteur et les mesures visant à réduire ses incidences sur l'environnement et le climat. Les délégations ont jugé très pertinentes les actions visant à accroître la disponibilité des nouvelles technologies et des innovations pour les agriculteurs, à garantir leur accès aux connaissances, notamment aux moyens de formations et de conseils, et à accroître l'importance de la recherche.

Rôle stratégique de la production animale dans l'agriculture

Les délégués ont insisté sur le rôle stratégique du secteur de l'élevage. La diversité des modèles d'élevage nécessite des outils permettant d'adapter le soutien aux différents modèles de production, de passer à une production plus durable et de répondre aux différents défis. Le soutien devrait comporter à la fois des paiements directs, y compris des paiements couplés, et des paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles, ainsi qu'un soutien à l'investissement. Le rôle de la recherche et de l'innovation, en particulier dans le domaine de la génétique animale et de la zootechnie, a été souligné.

Améliorer la résilience de l'agriculture

Les délégations ont insisté sur la nécessité de renforcer la résilience de l'agriculture, y compris face à des défis tels que les maladies animales et les phénomènes météorologiques extrêmes, ce qui nécessite des outils d'adaptation, une gestion des risques et des instruments de crise appropriés. Dans ce contexte, le rôle important de la réserve agricole a été souligné. La stabilité et la prévisibilité de la production sont indispensables à l'agriculture.

Clauses miroirs dans le commerce international

L'attention a été attirée sur la nécessité d'aligner davantage les produits importés sur les normes de production de l'UE et de garantir aux agriculteurs de l'UE des conditions de concurrence équitables. Toutefois, certains États membres sont opposés aux clauses miroirs, estimant qu'elles peuvent avoir des conséquences négatives sur les exportations de l'UE.

Nouvelles stratégies au niveau européen

Les délégations ont exprimé leur soutien aux propositions visant à élaborer un certain nombre de stratégies européennes et se sont montrées particulièrement positives en ce qui concerne des stratégies portant sur a) le renouvellement générationnel, b) la résilience pour l'eau, c) les protéines et d) le secteur de l'élevage.

– **Troisième objectif de la vision**

Système volontaire d'évaluation comparative concernant les efforts en faveur de la durabilité dans les exploitations agricoles

La plupart des délégations se sont déclarées favorables à l'élaboration d'un système d'évaluation comparative pour les évaluations de la durabilité dans les exploitations agricoles. Un tel système devrait être simple et transparent, ne pas alourdir la charge pesant sur les agriculteurs et les administrations et reposer sur des données fiables et comparables. Il devrait avoir une valeur incitative, ne pas accroître les exigences et ne pas restreindre l'accès des agriculteurs au marché. Le système devrait être élaboré en coopération avec les agriculteurs, tenir compte de la grande diversité de l'agriculture dans l'UE et s'appuyer sur l'expérience de tels systèmes dans certains États membres. Il devrait donner aux agriculteurs la possibilité de partager les bonnes pratiques et de tirer des enseignements de l'exemple d'autres exploitations. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par la possibilité d'harmoniser le système d'évaluation comparative au niveau de l'UE, compte tenu de la diversité des systèmes de production, et ont émis des doutes quant à l'opportunité d'un tel système.

Mise en œuvre de mesures incitatives en faveur du climat et de l'environnement

Les délégations ont insisté sur la nécessité d'incitations appropriées afin que les agriculteurs mettent en œuvre des mesures en faveur du climat et de l'environnement qui fournissent des services écosystémiques. L'accent a également été mis sur la mise au point de solutions fondées sur l'utilisation de fonds du secteur privé. La nécessité d'un équilibre entre les incitations et les exigences a été soulignée dans le cadre des mesures relatives à la gestion de l'eau et à la santé des sols.

Nécessité d'élaborer une stratégie de résilience pour l'eau

Les délégations ont souligné que l'eau devait être une priorité dans le contexte de l'agriculture et de la production alimentaire. Elles se sont félicitées de l'annonce selon laquelle la Commission élaborerait une stratégie de résilience pour l'eau afin de mettre en place de nouvelles mesures adaptées aux défis, y compris le renforcement de la compétitivité des exploitations agricoles.

Maintien des instruments existants de la PAC pour la gestion des ressources en eau et la santé des sols

Les délégations ont fait valoir que la PAC disposait déjà d'un certain nombre d'instruments en faveur de la gestion de l'eau et de la santé des sols: les normes BCAE, les mesures agro-environnementales et climatiques, les éco-régimes et le soutien aux prairies permanentes. Elles ont insisté sur le rôle important joué par les instruments du deuxième pilier de la PAC pour ce qui est du financement de mesures en faveur de sols sains, de la résilience pour l'eau et de la réduction des pratiques agricoles intensives. Il a été souligné que la future PAC devrait maintenir ce large champ de mesures.

Gestion durable de l'eau et des sols

Les délégations ont discuté du rôle majeur des solutions circulaires en ce qui concerne à la fois les sols et l'eau. Ont été mentionnés à cet égard les solutions pour le cycle de la matière organique, l'utilisation de l'eau de pluie, les investissements dans des systèmes durables de collecte de l'eau, ainsi que la réutilisation, l'irrigation et la conservation de l'eau. L'importance de la coopération entre la science et la pratique, du rôle de la recherche et de l'innovation et des conseils pour soutenir la mise en œuvre de solutions au niveau des exploitations a été soulignée.

– Quatrième objectif de la vision

Renforcement des complémentarités et des synergies entre les politiques de soutien au développement rural

Les délégations ont appelé à maintenir la structure à deux piliers de la PAC, avec un soutien au développement rural dans le deuxième pilier. Dans le même temps, la plupart d'entre elles ont fait observer que la PAC ne devait pas être le seul instrument destiné à ce soutien et qu'il était également nécessaire de maintenir le financement des zones rurales au moyen d'autres politiques, y compris, entre autres, la politique de cohésion. La complémentarité et la synergie des aides provenant de plusieurs sources et instruments en faveur du développement rural devraient se concentrer sur les infrastructures techniques et sociales, le soutien à l'entrepreneuriat (en particulier les petites et moyennes entreprises), le renouvellement générationnel et l'accessibilité des services de base. Certains États membres ont souligné la nécessité d'investir dans la résilience rurale, compte tenu également de la situation géopolitique et des défis en matière de sécurité territoriale.

Le test rural en tant qu'instrument de soutien à la complémentarité des politiques de développement rural

Les délégations ont souligné dans leur majorité que le recours au test rural à différents niveaux constituait une solution systémique importante pour favoriser la complémentarité et la synergie entre les différents instruments de soutien rural. Dans le même temps, il a été demandé qu'il ne fasse pas peser une charge administrative supplémentaire. L'annexe 2 contient les recommandations plus larges sur le test rural formulées par les États membres dans le cadre des discussions distinctes engagées par la présidence avant la présentation de la vision.

Le programme LEADER pour le développement rural

Les délégations ont souligné que le programme LEADER constituait un très bon instrument pour contribuer à l'activation des communautés locales et soutenir les initiatives de développement ascendantes dans les zones rurales, et qu'il devait le rester.

– Objectif horizontal de la vision

Garantir une infrastructure adéquate pour le développement de la numérisation dans l'agriculture et les zones rurales

Les délégations ont qualifié l'accessibilité numérique et l'infrastructure de télécommunications, y compris le haut débit et la 5G, de conditions préalables très importantes pour le développement et la mise en œuvre de la numérisation dans l'agriculture et les zones rurales. Celles-ci nécessitent un financement provenant de différentes sources et, très souvent, l'engagement de ressources publiques. Certaines délégations ont insisté sur l'importance de l'accessibilité numérique en tant que base pour le développement global de l'économie rurale. Il a également été souligné que la numérisation constituait un facteur important pour la promotion du renouvellement générationnel dans l'agriculture et les zones rurales.

Financement nécessaire pour soutenir la mise en œuvre de l'innovation

Les délégations ont insisté sur la nécessité d'instruments financiers diversifiés et appropriés, y compris des prêts accessibles et avantageux, pour permettre aux agriculteurs de mettre en pratique l'innovation et de nouvelles solutions. Il a été souligné que ces solutions devaient être adaptées aux spécificités de l'agriculture et aux besoins des PME actives dans le secteur et dans les zones rurales.

Soutien essentiel en matière de conseil et de formation

Les délégations ont souligné dans leur majorité qu'un accès généralisé et aisé à des services de formation et de conseil constituait un facteur clé pour concrétiser bon nombre des éléments et objectifs de la vision, de sorte que les agriculteurs, qu'ils soient nouveaux ou expérimentés, ainsi que les habitants des zones rurales, puissent acquérir les aptitudes et les compétences appropriées. La nécessité d'un système de conseil adéquat a été soulignée dans ce contexte.

Le programme de formation devrait couvrir des éléments facilitant la gestion des exploitations, la mise en place de nouvelles solutions (par exemple, le non-labour, l'agriculture régénératrice, l'agriculture de précision et adaptée au changement climatique, les nouvelles techniques d'irrigation, l'utilisation des technologies numériques), l'esprit d'entreprise, les technologies modernes dans le secteur agroalimentaire, ainsi que la création et le développement d'entreprises rurales.

La nécessité de créer et de développer des systèmes d'échange de connaissances et de partage d'expériences, de nouvelles solutions et de bonnes pratiques, y compris au moyen de pôles et de plateformes de collaboration et de communication numériques, a également été soulignée.

Recherche et développement - un élément clé de la stratégie agricole et alimentaire de l'UE

Les délégations ont insisté sur le fait que la recherche et l'innovation, financées par diverses sources, y compris les programmes de recherche européens, joueraient un rôle important dans la réalisation des objectifs et des priorités de la vision. Elles ont souligné que la recherche était fondamentale pour assurer la compétitivité et la résilience du secteur agroalimentaire européen, pour améliorer la performance environnementale du secteur (y compris en ce qui concerne la production animale) et pour réduire la dépendance à l'égard des importations d'intrants essentiels tels que les protéines fourragères et les engrais. L'accent a été mis sur l'importance d'investir dans la recherche consacrée à de nouvelles variétés végétales résistantes (y compris les nouvelles techniques génomiques) et à la génétique animale. Il a également été mis sur l'importance de la coopération entre la science et la pratique, y compris le soutien aux partenariats européens d'innovation (PEI).

Questions de la présidence destinées à orienter le débat sur la vision et ses objectifs*Premier objectif*

- La vision fait mention de la nécessité, pour les agriculteurs, de tirer des revenus de différentes sources du marché, y compris de nouvelles sources de revenus complémentaires. Estimez-vous que cela est réalisable et, dans l'affirmative, quel est le meilleur moyen d'atteindre cet objectif, compte tenu des défis commerciaux, climatiques et structurels?
- Comment peut-on concilier le ciblage plus important de l'aide vers les agriculteurs qui participent activement à la production alimentaire, préconisé dans la vision, avec le principe consistant à orienter l'aide vers les agriculteurs qui en ont le plus besoin, en gardant à l'esprit l'objectif d'une PAC simplifiée?
- Considérez-vous qu'une plus grande participation de la PAC au renouvellement générationnel dans l'agriculture est possible et qu'il existe des instruments à cette fin? Dans l'affirmative, veuillez donner des exemples.
- La vision envisage la mise en place d'un programme d'investissement ambitieux. Selon vous, quels nouveaux éléments devraient figurer dans ce programme et quels éléments existants peuvent être utilisés de manière plus intelligente à l'avenir?

Deuxième objectif

- Estimez-vous que les plans que la Commission présente dans la vision sont suffisants pour renforcer la compétitivité et la résilience de l'agriculture européenne? Dans la négative, quelles autres mesures suggérez-vous?
- Bien que le secteur de l'élevage de l'UE joue un rôle économique important dans l'agriculture de l'UE et qu'il ait une incidence positive sur la préservation de la biodiversité et la fourniture d'une source naturelle d'engrais, par exemple, il a également une incidence négative sur l'environnement et le climat. Comment les instruments de la PAC peuvent-ils réduire cette incidence négative du secteur de l'élevage de l'UE, tout en maintenant la compétitivité de la production et les normes élevées de l'UE dans ce secteur sensible?
- Le secteur agricole de l'UE dépend des importations d'intrants essentiels tels que les engrais, les protéines et l'énergie. Selon vous, quelles actions sont nécessaires pour réduire cette dépendance, d'une manière qui créerait également de nouvelles possibilités pour le secteur agricole?

Troisième objectif

- Comment concevez-vous un système volontaire d'évaluation comparative pour évaluer la durabilité dans les exploitations? Avez-vous des expériences nationales et des exemples de bonnes pratiques à partager avec les autres États membres et la Commission?
- Comment pourrions-nous encourager d'autres actions visant à promouvoir la résilience dans le domaine de l'eau et la santé des sols?

Quatrième objectif

- Comment les synergies et les complémentarités entre les différentes politiques peuvent-elles être utilisées pour renforcer la compétitivité, la résilience et la vitalité des zones rurales? Avez-vous de bons exemples à partager sur la manière dont la coordination des instruments de financement a bénéficié aux zones rurales dans votre État membre?

Objectif horizontal

- Quelles actions prioritaires la Commission peut-elle entreprendre, en plus des mesures prévues par la PAC, pour créer un environnement propice à l'innovation et aux nouvelles technologies dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, et pour permettre aux agriculteurs d'y avoir un accès aussi large que possible?
- Quelles conditions favorables et quels instruments d'aide sont nécessaires pour accélérer la transition numérique dans l'agriculture et dans les zones rurales?

Recommandations sur le test rural

Au cours des discussions menées lors de la réunion du Comité spécial Agriculture du 3 février 2025 et de la session du Conseil "Agriculture et pêche" du 24 février 2025, les États membres se sont déclarés favorables à une utilisation plus large du test rural dans la programmation des fonds et des politiques de l'UE au-delà de 2027. Dans le même temps, ils ont noté qu'elle ne devrait pas entraîner de charges administratives supplémentaires. La mise en œuvre du test rural par toutes les directions générales de la Commission européenne devrait renforcer la complémentarité et la synergie entre les différents instruments d'aide au développement rural.

La présidence présente les principales recommandations formulées par les délégations à l'intention de la Commission européenne sur l'application du test rural dans le cadre des politiques et des fonds de l'UE au-delà de 2027.

- 1) Il serait utile d'appliquer le test rural à l'ensemble des politiques et des fonds de l'UE au-delà de 2027 afin d'assurer leur contribution au développement rural durable ainsi que leur cohérence et leur complémentarité avec les instruments de la politique agricole commune.
- 2) Il est souhaitable de renforcer la coopération et la participation des autres directions générales (pas seulement la DG Agriculture et développement rural) à la programmation et au financement du développement rural au-delà de 2027.
- 3) Il convient de mieux coordonner les fonds et les politiques (y compris la politique de cohésion) de l'UE au-delà de 2027 afin de répondre de manière adéquate aux besoins en matière de développement rural.
- 4) Il convient de développer davantage les outils et l'accès à des données de haute qualité afin de suivre l'incidence des fonds et des politiques de l'UE sur le développement rural sur la base d'un ensemble commun d'indicateurs. Il est souhaitable que les travaux d'analyse et de recherche concernant l'incidence des politiques sur le développement rural soient renforcés et que la Commission mette en place un réseau d'observatoires ruraux dans l'ensemble de l'UE.

- 5) Dans le cadre du test rural, la Commission devrait continuer à évaluer l'incidence et les effets des projets de législation de l'UE sur le développement rural et réexaminer régulièrement l'incidence des politiques de l'UE sur le développement rural . Ces évaluations ne devraient pas se limiter à des évaluations ex ante. Les analyses des solutions juridiques mises au point par la Commission devraient également inclure des évaluations ex post.
 - 6) Le test rural devrait être un mécanisme volontaire au niveau national et sa diffusion ne doit pas conduire la Commission à imposer des charges administratives supplémentaires aux États membres.
 - 7) Le développement rural devrait être une priorité pour toutes les politiques prévues par la Commission après 2027, compte tenu des besoins divers des zones rurales dans les États membres.
 - 8) Dans le cadre du test rural, la Commission devrait renforcer le dialogue avec les parties prenantes des politiques et des fonds de l'UE afin d'obtenir un retour d'information de la part des communautés rurales locales.
-